Fiche

• Le passage du discours direct au discours indirect entraîne plusieurs modifications grammaticales.

Observons un exemple :
Leur mère s'exclama soudain :
« Vous êtes insupportables ! » (discours direct)
→ *Leur mère s'exclama* ***qu'ils étaient insupportables.*** (discours indirect)

- La ponctuation change ;
- l'indépendante devient une subordonnée complément d'objet introduite par *que ;*
- *vous* devient *ils ;*
- le verbe au présent passe à l'imparfait (concordance des temps).

• D'une façon générale, quand on passe du discours direct au discours indirect :
- les phrases **déclaratives** sont rapportées à l'aide de subordonnées conjonctives à l'indicatif ;
- les phrases **interrogatives** sont rapportées à l'aide de subordonnées interrogatives indirectes ;
- les phrases **injonctives** sont rapportées à l'aide de subordonnées conjonctives au subjonctif ou de verbes à l'infinitif ;
- les **pronoms personnels** et déterminants possessifs des 1re et 2e personnes passent à la 3e personne (quand le narrateur n'est pas impliqué dans le discours) ;
- les **verbes** subissent la concordance des temps, les **adverbes** de temps et de lieu doivent être adaptés (ainsi, *hier* devient *la veille*).

© 2000-2025, Miscellane